

# Rapport des jurys

## sur les épreuves de sélection 2012

### pour l'accès au cycle préparatoire au concours interne de l'ENA

(1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories)

|   |
|---|
| LA SELECTION POUR L'ACCES AU CYCLE PREPARATOIRE EN 2012 |
|---|

#### ► Organisation, déroulement

→ Les épreuves de sélection pour l'accès au cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'ENA, au titre de l'année 2012, ont été ouvertes par arrêté du Ministre chargé de la fonction publique, en date du 28 octobre 2011. Un arrêté complémentaire, du 22 décembre, fixe le nombre de places offertes pour ce cycle préparatoire, soit :

- **105 places pour la 1<sup>ère</sup> catégorie<sup>1</sup>**, volume identique à celui de 2011 et légèrement inférieur à celui des années précédentes (110 en 2010).
- **15 places pour la 2<sup>ème</sup> catégorie<sup>2</sup>**, comme en 2011 ; 20 places étaient offertes en 2009 et 2010.

→ Les inscriptions aux épreuves de sélection pour l'accès au cycle préparatoire ont été reçues jusqu'au 6 janvier 2012. L'Ecole a enregistré :

- **673 dossiers pour la 1<sup>ère</sup> catégorie** – en augmentation par rapport à 2011 (623). Il s'agit du **chiffre le plus élevé depuis 2004**.
- **63 dossiers pour la 2<sup>ème</sup> catégorie, en diminution régulière depuis trois ans** (90 en 2010 ; 83 en 2011). L'effectif inscrit demeure toutefois supérieur à ce qu'il était entre 2005 et 2008, alors même que davantage de places étaient proposées.

→ Les épreuves se sont déroulées sans incident :

- **les écrits (admissibilité), dans les deux catégories, le 3 avril**. Comme l'année précédente, l'Ecole a mis en place un dispositif permettant aux candidats de composer en évitant d'importants déplacements, grâce à **douze centres d'examen** : dix centres en métropole (Paris, Rennes, Lyon, Bordeaux, Strasbourg, Marseille, Toulouse, Dijon, Nancy, Grenoble) et deux outre-mer (Saint-Denis de La Réunion et Fort-de-France).

---

<sup>1</sup> On rappelle que la 1<sup>ère</sup> catégorie concerne les titulaires d'un diplôme équivalent à une licence « bac + 3 ».

<sup>2</sup> La 2<sup>ème</sup> catégorie regroupe ceux qui ne sont pas titulaires du diplôme exigé pour la 1<sup>ère</sup> catégorie. Ils suivent une formation de deux ans.

Deux centres (Paris et Lyon) ont accueilli des candidats autorisés, pour raison médicale, à subir les épreuves dans des conditions aménagées.

- **l'oral (admission)**, dans les locaux de l'École, à Paris : entre le 5 juin et le 4 juillet, pour la 1<sup>ère</sup> catégorie ; entre le 30 mai et le 1<sup>er</sup> juin, pour la 2<sup>ème</sup> catégorie.

**Le jury souligne la qualité des conditions pratiques du déroulement de ces entretiens.** Un service d'accueil est mis en place. Les locaux offrent un réel confort aux candidats et au jury. Les personnels de l'École font preuve d'une disponibilité remarquable et d'un grand professionnalisme dans l'organisation de ce concours dont l'admission s'étend sur près de six semaines.

## ► Résultats des concours 2012

→ **La qualité inégale des prestations a conduit le jury à moduler ses délibérations :**

- **l'intégralité des places offertes en 1<sup>ère</sup> catégorie a été pourvue et le jury a dressé une liste complémentaire de 10 noms.** A ce jour, 3 candidats de 1<sup>ère</sup> catégorie, inscrits sur la liste complémentaire, ont été intégrés au cycle préparatoire qui débute en novembre de l'année de la sélection.
- **en 2<sup>ème</sup> catégorie, pour la première fois depuis 2008, le jury n'a pas pourvu la totalité des places.** Il a estimé que seuls les 14 premiers candidats présentaient un niveau suffisant pour aborder le cycle préparatoire. *A fortiori*, il n'y a pas eu de liste complémentaire, contrairement aux trois dernières années.

→ Conformément à l'usage établi pour ces épreuves, **le jury a reçu les candidats admissibles non admis qui ont souhaité le rencontrer.** Ces entretiens permettent de fournir aux candidats une appréciation sur leur prestation à l'oral (pour le jury, les copies de l'écrit demeurent anonymes) et sont l'occasion d'un contact moins formel, dans un esprit de conseil. Ces discussions ont eu lieu :

- le 21 septembre, pour la 1<sup>ère</sup> catégorie (rencontre avec 29 candidats). En outre, trois candidats, en résidence en province et outre-mer, ont été contactés par téléphone et un candidat a pu rencontrer un membre du jury à Strasbourg.
- le 4 octobre, pour la 2<sup>ème</sup> catégorie (rencontre avec 4 candidats). En outre, une candidate a été contactée par téléphone.

## ► Sélectivité des épreuves

→ Comme en 2011, on propose ci-après une mesure de la sélectivité fondée sur le **rapprochement des places offertes et du nombre de candidats ayant composé pour l'ensemble des épreuves écrites.** On constate, en effet, un **important écart entre les inscrits au concours et les candidats présents à la première épreuve écrite.** L'absence, dès la première épreuve, d'un nombre significatif d'inscrits tient sans doute aux aléas de la préparation de chacun et au fait qu'une inscription sans participation ne sera pas décomptée dans les trois tentatives autorisées pour se présenter à cette sélection. Cette « déperdition » est plus forte qu'au cours des dernières années, sans être toutefois exceptionnelle :

- - 210 candidats, en 1<sup>ère</sup> catégorie (contre – 146 en 2011),
- - 20 candidats, en 2<sup>ème</sup> catégorie (contre – 28, en 2011).

**L'écart supplémentaire qui apparaît entre les deux épreuves écrites est faible** (candidats présents à la première épreuve, le matin, qui renoncent à subir la seconde, l'après-midi ; les écarts de ce type sont plus marqués lorsque les écrits se déroulent sur plusieurs jours) :

- - 6 candidats, en 1<sup>ère</sup> catégorie, soit **463 candidats** ayant composé pour l'admissibilité,
- - 1 candidat, en 2<sup>ème</sup> catégorie, soit **42 candidats** ayant composé pour l'admissibilité.

→ **Au total, la sélectivité des épreuves 2012** (candidats admis / candidats présents à l'admissibilité), nettement plus forte en 1<sup>ère</sup> catégorie, s'établit comme suit :

- **1<sup>ère</sup> catégorie : 105 / 463 : 22,6 %**, proche de 2011 (22,2 %) et relativement plus forte que les années antérieures (entre 27 et 30 %, depuis 2005).
- **2<sup>ème</sup> catégorie : 14 / 42 : 33,3 %**, voisine de 2010 (35,1 %), sans atteindre les taux supérieurs à 50 %, rencontrés entre 2005 et 2009, mais qui demeure plus « favorable » qu'en 1<sup>ère</sup> catégorie et même qu'en 2<sup>ème</sup> catégorie, en 2011 (28 %).

Comme en 2011, **le jury souhaite souligner que le travail à fournir par les candidats admis au PENA demeurera important** et qu'ils doivent, autant que possible, entamer le cycle préparatoire avec une « culture générale administrative » qui leur permette d'en tirer le meilleur profit et d'aborder les concours auxquels ils se présenteront ultérieurement avec des chances raisonnables de succès.

## ► « Profil » des candidats, des admissibles et des admis

→ **L'âge des candidats**

**En 1<sup>ère</sup> catégorie**, cette année, les tranches d'âge « 31-34 ans », « 35-39 ans » et « 40 ans ou plus », sont représentées de façon équivalente. La tranche « 30 ans ou moins » est moins nombreuse. A chaque étape de la sélection, la proportion des plus jeunes s'accroît.

| <b>1<sup>ERE</sup> CATEGORIE</b> | <b>Ensemble des candidats</b> | <b>Part des admissibles de la tranche d'âge</b> | <b>Part des admis de la tranche d'âge</b> |
|----------------------------------|-------------------------------|---|---|
| <b>40 ans et plus</b>            | 128 - 27,6 %                  | 26,5 %  | 8,6 %                                     |
| <b>35 à 39 ans</b>               | 133 - 28,7 %                  | 42,1 %  | 21,8 %                                    |
| <b>31 à 34 ans</b>               | 130 - 28,1 %                  | 44,6 %  | 29,2 %                                    |
| <b>30 ans et moins</b>           | 72 - 15,6 %                   | 56,9 %  | 37,5 %                                    |

**En 2<sup>ème</sup> catégorie, l'âge moyen des admis est légèrement inférieur à 39 ans** (proche de ce qui était constaté en 2011), inférieur d'un an à l'âge moyen de l'ensemble des candidats. Les trois candidats les plus jeunes (24, 25 et 26 ans) ont été admis, sans qu'il s'agisse d'une « prime » à la jeunesse puisqu'un candidat de 28 ans n'a pas été admissible et que quatre candidats de plus de 45 ans ont été reçus.

| <b>2<sup>ème</sup> CATEGORIE</b> | <b>Ensemble des candidats</b> | <b>Admissibles</b> | <b>Admis</b> |
|----------------------------------|-------------------------------|--------------------|--------------|
| <b>50 ans et plus</b>            | 4                             | 2                  | 1            |
| <b>45 à 49 ans</b>               | 8                             | 6                  | 3            |
| <b>40 à 44 ans</b>               | 11                            | 9                  | 4            |
| <b>31 à 39 ans</b>               | 14                            | 7                  | 2            |
| <b>30 ans et moins</b>           | 5                             | 4                  | 4            |
| <b>Total</b>                     | 42                            | 28                 | 14           |

→ **La féminisation**

En 1<sup>ère</sup> catégorie, cette année, la proportion des femmes parmi les candidats se maintient dans les admissibles puis progresse un peu chez les admis. En 2<sup>ème</sup> catégorie, la proportion de femmes admissibles était en légère progression par rapport à 2011 ; les admises sont néanmoins exceptionnellement peu nombreuses cette année.

|   | <b>Candidates ayant concouru aux écrits</b> | <b>Admissibles</b>  | <b>Admises</b>     |
|---|---|---------------------|--------------------|
| <b>Part des candidates en 1<sup>ère</sup> catégorie</b> | 41,6 %                                      | 40,7 %              | 42,8 %             |
| <b>Part des candidates en 2<sup>ème</sup> catégorie</b> | 33,3 %<br>(14 / 42)                         | 35,7 %<br>(10 / 28) | 14,3 %<br>(2 / 14) |

→ **L'origine géographique – Paris et la province**

La proportion des candidats exerçant à Paris et en Ile-de-France est importante en 1<sup>ère</sup> catégorie, en progression par rapport à 2011 – le centre d'examen de Paris accueille plus des deux tiers de l'ensemble des inscriptions. Il faut toutefois souligner que la majorité de ces « parisiens », dans les deux catégories, sont affectés dans des services déconcentrés. Ainsi, en 2<sup>ème</sup> catégorie, seuls 2 des 14 « parisiens » exercent en administration centrale.

|  | <b>Paris / Ile-de-France</b> | <b>Province (et outre-mer)</b> |
|--|------------------------------|--------------------------------|
| <b>Ensemble 1<sup>ère</sup> catégorie</b>    | 55 %                         | 45 %                           |
| <b>Admissibles 1<sup>ère</sup> catégorie</b> | 62,9 %                       | 37,1 %                         |
| <b>Admis 1<sup>ère</sup> catégorie</b>       | 75,2 %                       | 24,8 %                         |
| <b>Ensemble 2<sup>ème</sup> catégorie</b>    | 14 / 42                      | 28 / 42                        |
| <b>Admissibles 2<sup>ème</sup> catégorie</b> | 9 / 28                       | 19 / 28*                       |
| <b>Admis 2<sup>ème</sup> catégorie</b>       | 5 / 14                       | 9 / 14                         |

\* dont 1 pour l'outre-mer

→ **Les administrations d'origine**

**En 1<sup>ère</sup> catégorie, plus de 45 % des admis proviennent de deux administrations de l'Etat : l'Education nationale et les Finances.**

Les enseignants (souvent titulaires de diplômes de très haut niveau) et les personnels administratifs de l'Education nationale et de la Recherche possèdent des qualités appréciées à l'écrit ; ils semblent éprouver davantage de difficultés pour l'entretien qui fait appel à une expérience administrative qui peut leur être moins aisément accessible. Le résultat décevant

du groupe « Intérieur, outre-mer et DDI » tient aux personnels en DDI (direction départementale interministérielle), pour lesquels un seul des 13 candidats a été reçu. Lorsqu'ils passent l'admissibilité, les candidats des Finances, de la Défense et de l'Intérieur (hors DDI) obtiennent des résultats qui traduisent sans doute la valeur et le sérieux de leur préparation. Enfin, **les fonctionnaires territoriaux** enregistrent un résultat inférieur à l'an dernier, les fonctionnaires de la ville de Paris restant au dessus de la moyenne (10 candidats, 6 admissibles, 3 admis).

| <b>Administration d'origine<br/>(1<sup>ère</sup> catégorie)</b> | <b>Candidats ayant<br/>concouru aux écrits</b> | <b>Admissibles</b> | <b>Admis</b>  | <b>Admis/<br/>Candidats</b> |
|---|--|--------------------|---------------|-----------------------------|
| <b>Education nationale</b>                                      | 26,3 %   | 24,8 %             | 18,1 %        | 16,7 %                      |
| <b>Finances</b>   | 15,9 %   | 16,3 %             | 20 %          | 30,4 %                      |
| <b>Défense</b>  | 8,7 %  | 8,9 %              | 9,5 %         | 26,3 %                      |
| <b>Intérieur et outre-mer, DDI</b>                              | 10,3 %   | 11,6 %             | 10,5 %        | 24,4 %                      |
| <b>Autres ministères</b>  | 17,7 %   | 18 %               | 20 %          | 27,3 %                      |
| <b>Organismes et établissements<br/>de l'Etat</b>               | 6,7 %  | 6,7 %              | 9,5 %         | 34,5 %                      |
| <i>Total Etat</i>   | <b>85,6 %</b>                                  | <b>86,3 %</b>      | <b>87,6 %</b> | <b>24,7 %</b>               |
| <b>Fonction publique territoriale<br/>(y compris Paris)</b>     | 9,3 %  | 9,5 %              | 8,6 %         | 22,5 %                      |
| <b>Fonction publique hospitalière</b>                           | 5,1 %  | 4,2 %              | 3,8 %         | 18 %                        |

Pour **les autres ministères**, 21 candidats ont été reçus (sur 77 candidats) : 5 des Affaires Etrangères (sur 10), 5 de la Justice (sur 12), 5 des Affaires sociales (sur 12), 5 de l'Ecologie (sur 18), 2 de la Culture (sur 9), et aucun des autres ministères.

**Les organismes ou établissements de l'Etat** ont des résultats variables, portant sur de petits effectifs. On peut citer la Caisse des dépôts et consignations (3 reçus pour 4 candidats) et l'OFPPA (3 sur 4). A l'opposé, les agents relevant du Conseil d'Etat, de la Cour des comptes et des chambres régionales des comptes obtiennent de faibles succès, cette année (2 sur 7).

**La 2<sup>ème</sup> catégorie** fait notamment apparaître une répartition plus équilibrée des origines, l'important contingent de candidats issus de la fonction publique hospitalière, relevé en 2011, ne se retrouvant pas cette année. Un seul candidat est issu de la fonction publique territoriale. Le succès est également équilibré en fonction des origines, les agents du ministère de l'Intérieur étant apparus mieux préparés que l'année précédente.

| <b>Administration d'origine<br/>(2<sup>ème</sup> » catégorie)</b> | <b>Candidats ayant<br/>concouru aux écrits</b> | <b>Admissibles</b> | <b>Admis</b> |
|---|--|--------------------|--------------|
| Finances  | 6  | 2                  | 2            |
| Intérieur   | 4  | 4                  | 3            |
| Justice   | 6  | 4                  | 2            |
| Education nationale et culture                                    | 5  | 4                  | 2            |
| Défense   | 4  | 1                  | 1            |
| Autres (Ecologie, Travail, La Poste,...)                          | 5  | 2                  | 0            |
| <i>Total Etat (et ses établissements publics)</i>                 | 30   | 17                 | 10           |
| Fonction publique hospitalière                                    | 11   | 10                 | 3            |
| Fonction publique territoriale                                    | 1  | 1                  | 1            |
| Total   | 42   | 28                 | 14           |

### → La formation antérieure

En 1<sup>ère</sup> catégorie, on peut présenter l'analyse suivante des formations antérieures des candidats, à partir d'un **échantillon de 435 dossiers** convenablement renseignés.

| Type de formation        | Nombre<br>(échantillon 435 dossiers) | Taux de réussite du groupe<br>pour l'accès<br>au cycle préparatoire |
|--------------------------|--------------------------------------|---|
| Master 2                 | 155                                  | 25 %  |
| Master 1                 | 64                                   | 14 %  |
| IEP de province          | 50                                   | 44 %  |
| Licence                  | 45                                   | 5 %   |
| Doctorats                | 30                                   | 17 %  |
| Diplôme d'ingénieur      | 27                                   | 19 %  |
| IEP de Paris             | 20                                   | 40 %  |
| Ecole militaire          | 16                                   | 31 %  |
| Ecole de commerce        | 14                                   | 43 %  |
| Ecole Normale Supérieure | 9                                    | 44 %  |
| Divers                   | 6                                    | 0   |

### → Le suivi d'une préparation spécifique

**En 1<sup>ère</sup> catégorie, 61 % des candidats indiquent avoir suivi une préparation** spécifique ; ils représentent 59 % des admissibles comme des admis, proportions voisines de ce qui était relevé l'année passée. **Pour la 2<sup>ème</sup> catégorie, une majorité de candidats (24, dont 18 admissibles) indique ne pas avoir suivi de préparation** spécifique au PENA. Toutefois, sur 14 admis, 8 ont suivi une préparation.

On note donc, comme en 2011, que la « préparation à la préparation » n'est pas généralisée et que **le cycle préparatoire demeure accessible avec du travail personnel.**



|   |
|---|
| <b>OBSERVATIONS GENERALES SUR LES EPREUVES<br/>CONSEILS AUX CANDIDATS</b> |
|---|

Le jury de l'année 2012 confirme les grandes lignes des observations présentées dans les précédents rapports, auxquels les candidats peuvent se référer. On avait insisté, en 2011, sur l'esprit de la sélection PENA (la recherche des aptitudes, de la capacité à tirer parti d'une ou deux années de formation, la nécessité d'aborder les sujets en fonction de la vocation du concours et de l'Ecole). Le jury souhaite préciser à nouveau ses attentes qui, si elles ne portent pas sur une accumulation de connaissances, font néanmoins de la sélection PENA un concours difficile auquel il faut se préparer.

### ► La recherche des aptitudes, des qualités intellectuelles et humaines

On doit, en premier, insister à nouveau sur l'objectif de la sélection pour le cycle préparatoire, qui « *n'est pas principalement de vérifier des connaissances techniques* ». C'est le cas pour

les écrits, notamment la note de synthèse sur la base d'un dossier, et de façon encore plus nette pour l'entretien (l'arrêté du 3 mars 2006 qui définit la nature des épreuves précise que la conversation avec le jury a pour objet de « *déceler l'intelligence que le candidat a de ses fonctions professionnelles et son ouverture d'esprit* »). L'objectif du jury est d'**évaluer le potentiel** d'un haut fonctionnaire de demain.

## ► Les épreuves écrites

→ **La présentation générale** des épreuves écrites reste trop souvent perfectible, dans au moins trois domaines :

- **le soin apporté à la forme, à la présentation matérielle** du texte manuscrit est encore parfois insuffisant. Il y a trop d'écritures illisibles, de mises en page bâclées. Le plan doit apparaître, facilitant la lecture d'une note qui n'est pas une dissertation ; sans répéter les titres à l'excès, il faut marquer les étapes du raisonnement, distinguer les idées et les références qui les soutiennent, éviter les paragraphes trop longs.
- **l'orthographe** est, dans l'ensemble, convenable mais certaines fautes sur les verbes et sur les accords ne devraient pas subsister après une relecture sérieuse.
- **le vocabulaire** demeure souvent réduit, quelquefois familier, de type oral.

→ **L'argumentaire et la problématisation des sujets** sont également à travailler. Il convient de bâtir un raisonnement, de démontrer la pertinence d'une analyse, voire d'un choix :

- il faut une introduction qui pose les définitions essentielles et énonce la problématique que le candidat veut développer et dont il estime qu'elle rend compte au mieux du sujet qui lui est confié.
- les indispensables exemples et références ne doivent pas prendre la forme d'un catalogue ; il faut les placer directement à l'appui d'un énoncé de principe.
- il faut, le plus souvent, une conclusion, aboutissement logique de la démonstration, avec un caractère à la fois général (ouvrir sur d'autres perspectives) et opérationnel (indiquer la solution la démarche que le candidat propose).

→ **La note de synthèse** fait encore apparaître quelques défauts de conception et de forme :

- les mauvaises synthèses sont **insuffisamment problématisées**. La synthèse n'est pas seulement une description raisonnée, elle doit faire émerger des enjeux, souligner pourquoi le sujet est important et ce qu'il convient d'en faire.
- on doit aussi **exploiter au mieux le dossier**. Quelques copies témoignent d'une mauvaise utilisation du dossier et même, dans deux cas au moins, d'une absence complète de recours aux documents. Il s'agit d'une faute grave : le dossier comprend des orientations essentielles pour traiter le sujet. Même si les candidats sont bienvenus à apporter leurs expériences et leurs connaissances, l'épreuve consiste largement dans la vérification de la capacité de tri et de compréhension d'un ensemble d'informations ; elle ne doit pas se transformer en dissertation.

- les références aux documents du dossier sont parfois présentées de façon scolaire (« cf. document n° X »). Ce type de renvoi est à éviter ; il convient de citer le titre du document en se plaçant dans la situation d'un fonctionnaire qui réalise une note à partir de sources qu'il a souvent recherchées lui-même. A l'opposé, un renvoi trop familier à un auteur (« *comme disait....* ») est également à proscrire.

→ **Les sujets d'actualité** nécessitent une vigilance sur les questions économiques, politiques, internationales et sociales du moment. Les observations que l'on peut faire à cet égard sont voisines de celles relatives à la « culture administrative générale » attendue pour l'oral.

→ Enfin, comme chaque année, les écrits recèlent quelques « perles », mélange de fautes d'orthographe, de français ou de déclarations à la fois inspirées et banales ou péremptoires. Un candidat a disserté sur « *l'ère du temps* », un autre sur « *le changement de statue de la France* », un troisième place l'actualité la plus récente au « *XX<sup>e</sup> siècle* ». Voici encore quelques exemples, pour 2012, qui illustrent ce qu'il faut tenter d'éviter :

- « (Fukushima) *un an après la catastrophe persiste et de nombreux enfants sont sans doute sacrifiés à l'hôtel de l'économie et de la spéculation* »,
- « *après des années de stabilité, le monde s'avance à nouveau en terrain inconnu* »,
- « *il est peu probable que l'Iran attaque Israël, car il serait attaqué de retour* »,
- « *le nucléaire est vraiment plus souple que le solaire ou l'éolien* »,
- « *associer les acteurs est envisageable* »,
- enfin, en matière de comptabilité, une référence aux « *charges fixes imputrescibles* ».

## ► **L'entretien avec le jury** (trente minutes au total)

→ **Le jury**

Les candidats ne doivent pas être impressionnés par **la composition du jury** (sept membres dont les origines, les attentes, les centres d'intérêt, les attitudes, ne sont pas identiques) ; il s'agit, au contraire, d'une garantie qui permet de réunir, sur chaque entretien, des avis complémentaires dont il est rare que l'un au moins ne soit pas bienveillant.

→ **La fiche de présentation du candidat**

On se reportera aux recommandations proposées dans les rapports des années précédentes. L'expérience 2012 conduit à rappeler que :

- les candidats doivent prendre soin de leur fiche de présentation que le jury lit avec attention. Il ne faut ni aller trop dans le détail, ni être elliptique... et il convient de privilégier la clarté (dans l'exposé de la situation, du *cursus* et de l'expérience professionnelle) et un certain engagement (pour le projet).
- les fiches doivent être lisibles. L'écriture manuscrite est appréciée, mais elle ne doit pas rendre la lecture impossible.



- il faut éviter la multiplication des sigles (au surplus dans des domaines spécialisés).
- enfin, les mentions plus personnelles sont bienvenues (sur les activités, les centres d'intérêt), mais il faut pouvoir montrer un réel approfondissement des sujets évoqués.

→ **L'exposé de présentation** est difficile dans la mesure où il est préparé de longue date et doit pourtant être naturel et vivant. Le jury renouvelle les quelques conseils suivants :

- le candidat a intérêt à **utiliser le temps qui lui est accordé** : huit minutes en 2011 et 2012, alors que des candidats ne parlent que 3 ou 4 minutes. Un exposé court est signe d'impréparation et donne au jury la possibilité de davantage de questions.
- il faut « **accrocher** » l'intérêt du jury, ce qui impose de veiller non seulement au fond de l'exposé, mais aussi aux **qualités de forme** (ne pas réciter un texte, s'adresser à chaque membre du jury, ne pas parler avec les mains devant la bouche, éviter un « ultra formatage » qui est apparu moins fréquent, cette année).
- **il faut se livrer dans une mesure raisonnable**, dire qui on est, tout en respectant une certaine réserve. Les candidats éviteront de donner trop de précisions sur un engagement politique ou syndical (en particulier, ne pas citer l'organisation à laquelle on appartient). Dans le même esprit de sincérité, il ne faut pas dissimuler un souhait de réorientation professionnelle.
- parce qu'il est abordé en fin de présentation, **le projet professionnel du candidat est trop souvent évoqué de façon sommaire**, voire passé sous silence. C'est plus particulièrement le cas en 1<sup>ère</sup> catégorie, où le jury attend une réflexion plus aboutie.

→ Après l'exposé de présentation, **la discussion avec le jury**, qui dure un peu plus de vingt minutes, est engagée dans la perspective de mieux connaître le candidat et, en définitive, d'apprécier sa capacité à occuper, dans l'avenir, les fonctions dévolues aux anciens élèves de l'ENA. **Les grands axes de la conversation** se retrouvent, même si un entretien est toujours une expérience unique. L'échange avec le jury comprend le plus souvent **trois temps** :

- il est logique, en premier lieu, que le candidat soit **interrogé sur sa présentation** : vérification de la connaissance réelle et précise des thèmes évoqués dans l'exposé (ne pas laisser penser qu'on connaît un sujet si ce n'est pas le cas – par exemple, signaler qu'on s'intéresse à l'imprimerie suppose de situer Gutenberg dans l'histoire sans faire une erreur de plusieurs siècles),
- dépassant l'expérience professionnelle du candidat, tout en gardant souvent un point d'accroche avec elle, le jury peut, ensuite, « sonder » **les « fondamentaux » de la culture administrative**, dans les domaines de l'organisation, de l'actualité (réformes récentes ou en discussion) et de l'état du monde (cf. ci-après).
- enfin, le candidat doit s'attendre à des questions sur **sa motivation et son projet**. S'il est naturel, au stade du cycle préparatoire à l'ENA, qu'un projet professionnel ne soit pas encore très précis, il faut néanmoins y avoir réfléchi de façon concrète. Si l'on s'oriente vers les Affaires étrangères, il faut connaître l'organisation de ce ministère, distinguer un consul d'un ambassadeur, etc. On recommande donc aux candidats de

travailler davantage cet aspect de leur présentation personnelle. Ils doivent prendre soin d'expliquer clairement et de façon convaincante ce qu'ils attendent de la formation dispensée dans le cadre du cycle préparatoire, puis dans quelles perspectives professionnelles ils s'inscrivent pour la suite – à l'ENA ou autrement, en cas d'échec.

Sur tous ces points, la discussion sera d'autant plus fructueuse que le candidat saura, d'abord, répondre directement à la question posée puis élever le débat, dégager des problématiques.

→ Cette année, **cinq défauts caractéristiques des entretiens décevants** sont relevés en 1<sup>ère</sup> ou en 2<sup>ème</sup> catégorie :

- le jury remarque, en particulier en 1<sup>ère</sup> catégorie, une relative maladresse des candidats sur **la question des fonctions d'encadrement**. Avoir tenu un poste d'encadrement/commandement n'est nullement une condition dans le cadre de la sélection PENA. Il convient donc d'être franc : si on n'a pas eu de responsabilités d'encadrement, ce qui est en définitive fréquent, il faut le dire simplement. Si, au contraire, on a eu ce type de responsabilités, il faut se garder de les surestimer. Ces fonctions doivent être décrites de façon concrète, avec des exemples de leur contenu et de leurs conditions d'exercice.
- on relève une tendance à **s'attarder de façon trop technique sur la description de procédures**. Plus qu'une présentation personnelle, le dialogue tourne à la « *question de cours* » (par exemple, un fonctionnaire des Finances explique, références des textes à l'appui, ce qu'est un contrôle fiscal, un attaché de préfecture détaille la réglementation des étrangers, etc.). Il convient, au contraire, de développer davantage les enseignements tirés de l'expérience professionnelle et du contexte de travail : relations dans le service, avec la hiérarchie, avec le public...
- sur **l'expression de la motivation**, qui constitue un point faible de trop de candidats, il ne faut pas se cantonner à un désir de « *changement* » ou de promotion. Une motivation du type : « *administrateur civil, sous-préfet, pourquoi pas moi ?* » est insuffisante. L'expression de la motivation est délicate. Il vaut mieux privilégier la simplicité, évoquer un intérêt ou une orientation de carrière, plutôt que d'aligner des déclarations d'ordre général qui semblent souvent creuses (« *mon souhait d'intégrer l'ENA découle de l'importance que j'attache à la chose publique* »). Sur ce point, comme sur le suivant, les candidats auraient intérêt à **rencontrer quelques hauts fonctionnaires**, à leur présenter leur projet et à échanger avec eux ; un entretien avec le supérieur hiérarchique « *énarque* », lorsqu'il existe, devrait être sollicité plus souvent.
- la « **culture administrative générale** » demeure à **approfondir**. Cette lacune ne concerne pas seulement des candidats dont le cadre d'exercice professionnel peut se trouver éloigné des préoccupations administratives (enseignants, militaires, par exemple). Même des agents qui sont, quotidiennement, plus directement au contact de la vie de l'administration, doivent faire un effort dans ce domaine qui recouvre au moins des principes relatifs à la **fonction publique**, aux **juridictions administratives**, à la **décentralisation**, aux **finances publiques**, à l'**Union européenne**. La sélection pour le cycle préparatoire n'est pas principalement fondée sur les connaissances, chaque jury le répète à l'envi, mais il faut avoir une certaine compréhension de la sphère publique. Il n'est pas normal que des candidats ne soient pas en mesure de

présenter, même de façon sommaire, le rôle du Conseil d'Etat, les principales missions d'un préfet, l'évolution des services déconcentrés, etc. Dans des secteurs plus spécialisés, un enseignant pourra, par exemple, s'intéresser au budget et aux modalités de gouvernance de son établissement (son contrat d'objectifs, le projet académique, le rôle des collectivités territoriales, l'organisation de la sécurité).

- au total, la conversation peut être l'occasion d'**une « réflexion à haute voix »** sur les thèmes proposés par le jury. Pourtant, rares sont les candidats qui s'y livrent vraiment. Les réponses sont souvent convenues, marquées par **une excessive prudence ou par un degré élevé de généralité qui s'apparentent à un refus de réponse**. Le jury cherche à mesurer la capacité à associer des idées, à raisonner, à élever le débat. C'est le cas, de façon emblématique, des interrogations sur l'élargissement de l'Union européenne : il ne s'agit pas de faire sortir le candidat de la réserve qui sied à un fonctionnaire ; l'objectif est de montrer son aptitude à synthétiser les termes d'une controverse publique en mettant en lumière des visions du monde et de l'avenir. La même observation peut être faite pour une question sur le cumul des mandats.

→ Enfin, **quelques tics verbaux ou expressions maladroites à éviter**, sont relevés tant en 1<sup>ère</sup> qu'en 2<sup>ème</sup> catégorie :

- dans l'exposé du parcours professionnel, l'emploi certainement abusif d'un « *j'ai décidé (telle ou telle orientation)* », alors que l'on sait combien la carrière des fonctionnaires résulte souvent de circonstances où l'initiative individuelle n'est pas décisive. Il ne faut dire « *j'ai choisi* » que s'il s'agit d'un choix véritable.
- le recours immodéré à certaines expressions discutables, en particulier : la trop sensuelle « *appétence* » appliquée à l'administration, l'inélégant « *on va dire* », la technocratique « *démarche de progrès* », etc.
- ayant trait à la motivation : « *l'ENA pourrait m'aider (à progresser professionnellement)* », ou un présomptueux : « *mon parcours professionnel est un long cheminement vers l'ENA* ».
- sur la préparation au concours, une assimilation, pas totalement fautive au demeurant, à une compétition sportive : « *mon dispositif mental, alimentaire et sportif est prêt* », ou ces aveux d'un candidat très travailleur : « *je n'ai pas le temps de lire parce que je révise* », ou d'un chargé de famille : « *mes enfants m'empêchent de travailler* ».
- sur la vocation du haut fonctionnaire, destiné à « *faire en sorte que tout se passe bien au niveau administratif* ». Les missions du haut fonctionnaire sont souvent surévaluées, leur aspect gestionnaire est mal envisagé (« *je veux travailler sur des dossiers d'envergure nationale* »).
- des réactions familières aux questions du jury : un inutile « *bonne question !* » ou un également inutile « *vous l'aurez compris* ».



→ **La note de synthèse**, en 1<sup>ère</sup> catégorie, portait sur « *la qualité du service public* », à partir d'un dossier composé de douze textes aux origines et aux approches diverses (un rapport parlementaire, des articles de presse spécialisée, des documents administratifs, la présentation d'indicateurs et d'évaluations). Ce dossier appelait un véritable effort de synthèse mais fournissait nombre d'exemples susceptibles de soutenir une argumentation vivante. Les candidats ont semblé plutôt intéressés, voire relativement à l'aise sur un sujet qui touche tout agent public. Les problématiques principales ont été assez clairement identifiées. Cette proximité avec le sujet et un certain savoir-faire dans l'exercice de la note de synthèse aboutissent à des résultats dans l'ensemble acceptables. En plus des remarques générales formulées précédemment, **les défauts repérés sur cette note de synthèse**, qui sont autant de pistes d'amélioration, portent sur :

- la **difficulté à prendre assez de hauteur** : les candidats semblent souvent obnubilés par les chiffres, ce qui les conduit à consacrer trop de temps à les collationner et, par conséquent, à accorder une place parfois excessive aux indicateurs de performance, au détriment d'évaluations pourtant plus proches du thème de la qualité. La synthèse doit être étayée et précise, mais il convient aussi de faire ressortir les enjeux, de ne pas négliger l'approche globale qui guide la démonstration.
- le **conformisme**. Plusieurs correcteurs ont souligné la prudence des candidats, la façon dont ils s'inscrivent, sans trop de discussion, dans les schémas proposés par les documents les plus « lisses ». Il y avait pourtant matière à « *percuter les modèles de pensée* », notamment sur les relations entre performance et qualité.
- dans le prolongement de l'observation précédente, une **ouverture insuffisante sur des propositions**. Certes, le sujet appelait une partie descriptive, mais les candidats pouvaient argumenter davantage, dans une perspective opérationnelle : comment les pouvoirs publics doivent-ils faire évoluer leur approche de la qualité des services ?

La synthèse attendue devait être introduite par les définitions du service public (sa diversité d'objets, d'organisations et de rattachements) et de la qualité qui peut recouvrir bien des aspects. Si de nombreux plans sont imaginables, il convenait de réaliser, *a minima* :

- d'une part, un approfondissement sur la pertinence du concept de qualité appliqué au service public, évoquant les valeurs et principes de ce service, la notion de qualité dans le secteur privé (sa transposition dans un autre contexte), les « partenaires » du dispositif de qualité : l'utilisateur/client, le contribuable, le citoyen.
- d'autre part, une réflexion sur les avantages mais aussi les limites des outils usuels de mesure de la qualité, les indicateurs, qu'il convenait de présenter et de discuter (la LOLF, les évaluations chiffrées, etc.).

→ **Les « questions d'actualité d'ordre politique, économique, social et international »** ont été choisies par les candidats dans les proportions suivantes :

| SUJET                       | NOMBRE DE COPIES | %      |
|-----------------------------|------------------|--------|
| Thème d'ordre politique     | 83               | 17,9 % |
| Thème d'ordre économique    | 99               | 21,4 % |
| Thème d'ordre social        | 93               | 20,1 % |
| Thème d'ordre international | 188              | 40,6 % |

- Le thème d'ordre **politique** – « La bioéthique peut-elle et doit-elle faire l'objet de lois ? » – a, dans l'ensemble, donné lieu à des copies décevantes, avec deux défauts majeurs : une problématisation insuffisante et un traitement sous la forme d'un devoir de philosophie, inadapté à cette épreuve qui doit associer les références théoriques à des données concrètes sur l'état de la société.

Ce sujet, au cœur de débats récents sur les manipulations du vivant, est largement pris en compte dans l'organisation (Comité d'éthique, Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques, Agence de la bio-médecine) et dans la législation (loi sur la bio-éthique de 2011, loi Léonetti de 2005, etc.). Il pouvait être approfondi en partant d'une analyse des avantages et des risques des progrès scientifiques, débouchant sur une évocation des questions morales, puis sur une appréciation des solutions retenues dans les lois actuelles et de l'opportunité d'aller plus loin.

- Le thème **d'économie** – « Quelles politiques de réindustrialisation pour la France ? » – a permis aux candidats disposant de bonnes bases dans ce domaine de réaliser des devoirs satisfaisants. Des défauts ont été relevés : copies parfois trop longues, développements à la marge du sujet sur la désindustrialisation, un certain manque d'approche critique sur les politiques proposées.

Ce thème, également au cœur des débats les plus récents, pouvait être analysé en posant d'abord les termes du problème : évolution du poids de l'industrie dans l'économie française, « tertiarisation », montée en puissance des « pays émergents », exemples et contre-exemples parmi les pays développés. Les politiques de réindustrialisation devaient donner lieu, ensuite, à la présentation et à l'appréciation des différents outils qu'elles proposent, à court ou moyen termes : fiscalité (droits de douane, TVA sociale), soutien aux PME, lutte contre le dumping social et la contrefaçon, politiques pour la formation, l'innovation, la compétitivité, recherche de nouveaux avantages comparatifs (haut de gamme, industrie verte).

- Le thème **social** – « Les classes moyennes aujourd'hui » – a été, le plus souvent, traité de façon décevante et maladroite. Ce sujet, dont la formulation appelle une réflexion autour d'une notion, illustre tout spécialement l'importance de définir, dès l'introduction, les termes clés des problématiques que l'on va développer. Dans la plupart des copies, ces définitions sont soit absentes, soit imprécises ou fausses, remplacées par des banalités sur les « pauvres gens », sur de supposés « modèle allemand et modèle français » et par des représentations mentales éloignées de la réalité.

L'examen des « classes moyennes » exigeait, d'abord, un effort de définition qui pouvait associer une approche historique (bourgeoisie et Tiers Etat sous l'Ancien Régime, petite bourgeoisie du XIX<sup>e</sup> siècle, etc.) et des données économiques et sociales contemporaines (approche par les revenus, aspects culturels). On pouvait

envisager des développements portant sur les caractères communs ou au contraire disparates de ces « *classes moyennes* », puis présentant les enjeux qui les caractérisent : représentations sociales, clientèles politiques, dynamisme de la société.

- **Le thème international – « *Les enjeux internationaux du nucléaire* »** – a donné lieu à des copies de qualité variable. Sauf argumentation solide dès l'introduction, il fallait traiter à la fois le nucléaire civil et le nucléaire militaire, ce qui n'a pas toujours été vu. Ce sujet convenait à des candidats ayant assuré, au cours des dernières années, une « veille » attentive sur l'actualité géopolitique, industrielle et stratégique.

Ce thème pouvait être abordé en replaçant l'énergie nucléaire dans le cadre de la prospective sur les besoins et les ressources en énergie. Il convenait, ensuite, de faire ressortir les difficultés spécifiquement liées au nucléaire : protection de l'environnement, risques technologiques, développement durable, prolifération des armements, compétition pour la maîtrise de l'uranium.



#### OBSERVATIONS SUR LES EPREUVES ECRITES DE 2012 EN 2EME CATEGORIE

Les écrits de 2<sup>ème</sup> catégorie ont fait ressortir une certaine insuffisance de contenu pour des sujets qui supposaient d'être au fait de l'actualité et de disposer de références générales. Sur des bases trop faibles, il devient difficile de bâtir une démonstration et nombre de copies tournent au « bavardage ». D'autres sont inachevées. La présentation et l'expression sont toujours à soigner ; plusieurs correcteurs ont déploré un « *style SMS* ». L'ensemble est une fois de plus l'occasion de rappeler que les épreuves écrites doivent être préparées, tant sur la forme que sur le fond, tout particulièrement pour les questions d'actualité.

→ **L'épreuve sur dossier** demandait aux candidats de présenter une réflexion sur « *les services publics en ligne* ».

Ce sujet qui fait partie du quotidien de nombreux agents publics a été plutôt bien compris, les candidats sont parvenus à s'approprier les principales données du dossier, avec peu d'erreurs majeures de compréhension des documents. Les copies demeurent néanmoins majoritairement moyennes (plus de la moitié des candidats obtient la note de 10 ou davantage, mais il y a seulement 7 notes à 15 ou plus). Sur l'épreuve de synthèse, les défauts les plus significatifs portent sur :

- une introduction insuffisamment problématisée, même si la suite de la note est bâtie suivant un schéma logique,
- une attention trop focalisée sur la sécurité des opérations « *en ligne* », qui constitue certes un enjeu important mais qui a été développé au détriment d'autres aspects, notamment les incidences de « *fracture numérique* » pour l'accès aux services publics.

A partir d'un dossier qui réunissait des textes européens et nationaux, des rapports administratifs ou parlementaires et des sources extérieures à l'administration, la note de synthèse devait, comme toujours, partir de la définition des termes et limites du sujet (la dématérialisation dans les relations avec le public, les services concernés). La problématique à faire ressortir tournait autour des enjeux de la dématérialisation : chances et menaces, forces

et faiblesses. On pouvait adopter un plan qui développe d'abord les aspects liés à une meilleure efficacité au service d'un usager avec lequel la relation doit être soignée, puis les nouveaux risques liés à la « *fracture numérique* » et à la protection des données personnelles.

→ Les « *questions d'actualité d'ordre politique, économique, social et international* » ont été choisies par les candidats dans les proportions suivantes :

| SUJET                       | NOMBRE DE COPIES | %      |
|-----------------------------|------------------|--------|
| Thème d'ordre politique     | 9                | 21,4 % |
| Thème d'ordre économique    | 5                | 11,9 % |
| Thème d'ordre social        | 21               | 50 %   |
| Thème d'ordre international | 7                | 16,7 % |

On remarque, encore plus nettement qu'en 2011, un choix prépondérant pour le sujet social où, de fait, les candidats obtiennent un plus grand nombre de notes moyennes ou proches de 10, sans que ce domaine offre une garantie d'éviter un mauvais résultat.

- **Le thème d'ordre politique – « *L'exercice du devoir de mémoire* »** – a donné lieu à des textes globalement décevants (seulement deux notes au dessus de la moyenne). Le risque, trop rarement évité, était de se limiter à des généralités (« *café du commerce* ») sans développer un raisonnement.

On pouvait attendre, en effet, une réflexion étayée sur des exemples historiques et sur l'actualité politique et législative (les commémorations et les « *lois mémorielles* », qu'il fallait connaître). La problématique devait faire ressortir le caractère relativement récent de cet « *impératif de mémoire* », ainsi que les polémiques que suscite l'intervention des pouvoirs publics dans un domaine où la recherche et l'expression doivent conserver une grande liberté.

- **Le thème d'économie – « *Croissance économique et développement* »** – a abouti à des résultats particulièrement décevants : une seule note légèrement au dessus de 10.

Comme souvent, il convenait de fonder le raisonnement sur un effort de définition des termes du sujet : croissance (notion économique quantitative) et développement (plus qualitatif). De nombreuses approches étaient ensuite envisageables pour traiter une problématique liée aux interactions entre croissance et développement : la croissance, condition nécessaire mais non suffisante du développement, les limites ou certains dangers de la croissance, la recherche d'un développement équilibré, l'absence de croissance, etc. Une véritable réflexion était attendue, fondée à la fois sur l'actualité, un peu d'histoire économique et quelques références. Le succès de la notion de développement durable fournissait une bonne conclusion.

- **Le thème social – « *La lutte contre la grande pauvreté* »** – a attiré les candidats. On dénombre au moins six bonnes ou très bonnes copies (sur 21), mais autant de très mauvaises. Sur ce thème, nombre de candidats ont fait preuve de connaissances réelles, mais la problématisation de la question reste le plus souvent insuffisante. En particulier, le débat solidarité-assistanat n'a pas été vu.

Il convenait, d'abord, de poser le problème en définissant et en caractérisant la pauvreté (seuil de pauvreté, populations concernées, autres aspects de l'exclusion). Face à la permanence d'une pauvreté importante et durable, on pouvait commencer par analyser les principales politiques menées sur ce thème (politiques générales d'assistance et d'aide sociale et politiques spécifiques sur le revenu et l'exclusion), puis élargir la réflexion à une refondation (refonte) de l'action : nécessité d'interventions multiformes et associant tous les partenaires – Etat, collectivités, associations – et les bénéficiaires eux-mêmes. Il fallait disposer de quelques données chiffrées sur la mesure de la pauvreté et sur les politiques actuelles dans ce domaine.

- **Enfin, le thème international – « L'Union européenne peut-elle parler d'une seule voix ? »** – s'est avéré globalement décevant. Majoritairement, les correcteurs relèvent que la question ne semble pas avoir été comprise. On trouve même une copie qui n'évoque ni les institutions européennes ni leur place dans les relations internationales.

On pouvait aborder ce thème en évoquant les difficultés qui ont marqué, ces dernières années, l'émergence de positions européennes communes sur la scène internationale. Ces exemples devaient conduire à la fois à s'interroger sur les causes de cette situation et à souligner la nécessité d'une plus grande coordination pour que l'Union exploite son « potentiel international ». Ensuite, il convenait de présenter les efforts récents (traité de Lisbonne, désignation de la Haute représentante pour les affaires étrangères, mise en place du service des affaires extérieures) tout comme leurs limites persistantes.

Rapport présenté pour les jurys par  
Philippe SAUZEY  
Inspecteur général de l'administration  
Président des jurys du cycle préparatoire  
pour les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories

